

TECH.A. 2025 – 106

6. LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE

6.1 POLICE MUNICIPALE

FERMETURE DU PARKING INTERIEUR AGORA POUR DEMONTAGE DES PREFABRIQUES ILEO

Le Maire de la Ville de LYS-lez-LANNOY,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 et suivants,

Vu la demande formulée par le service Technique le 2 mai 2025, sollicitant la fermeture exceptionnelle du parking Agora – avenue Paul Bert à Lys Lez Lannoy, pour le démontage des préfabriqués ILEO.

ARRETE

Article 1 : Le Parking intérieur Agora sera fermé exceptionnellement pour le démontage des préfabriqués ILEO pour la matinée du :

VENDREDI 20 JUIN 2025
DE 8 H 00 à 12 H 00

Article 2 : Le présent arrêté sera transcrit sur le registre des arrêtés municipaux et au recueil des actes administratifs. Il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication.

Article 3 : Ampliation sera adressée à :

- Le Service Événementiel, le demandeur,
- Le Directeur Général des Services,
- Le Chef de service de la Police Municipale,
- Le Commissaire de Police,
- Tous les Agents de la Force Publique

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation leur sera transmise, copie affichée en Mairie et inscrite sur le registre des arrêtés.

Fait à Lys Lez Lannoy, le 7 février 2025

Charles-Alexandre PROKOPOWICZ
le Maire

Par délégation du Maire
Jonathan HESPEL
Responsable administratif
du Service Technique



Publication	
Affiché le	15.05.2025
Retrait le	15.07.2025